

## **Campus d'été 2011 Europe-international**

### **Appel à projets**

#### **Préambule**

Les 46 ministres réunis à Louvain dans le cadre du processus de Bologne ont fixé pour objectif, à l'horizon 2020, que 20% des diplômés aient pu effectuer une période de mobilité au cours de leurs études. Un parcours d'étude international présente, au-delà de l'enrichissement culturel et linguistique qu'il procure aux étudiants, un intérêt majeur pour leur future insertion professionnelle et s'avère évidemment particulièrement bénéfique dans le domaine de la recherche, en raison de son internationalisation croissante.

L'édition 2010 a montré l'importance du rôle que les Campus d'été pouvaient jouer dans l'intensification des échanges avec d'autres pays. Ce dispositif constitue, en effet, une excellente incitation pour les étudiants étrangers à construire un parcours d'études dans lequel la France occupera une place prépondérante, tout en suscitant des liens privilégiés qui auront pour effet de promouvoir une dynamique de mobilité chez les étudiants français.

Les Campus d'été intégrés dans la vie de l'établissement participent à sa stratégie d'ouverture internationale. Facilitant les échanges, ils permettent de répondre aux besoins de mobilité internationale. Cet appel à projets peut aussi permettre aux établissements d'expérimenter des initiatives variées et des modules innovants dans l'objectif de faire évoluer les cursus qu'ils proposent.

Les conditions spécifiques des Campus d'été, et notamment leur environnement international doivent inciter les organisateurs à rechercher la pluridisciplinarité, à faire preuve de créativité, et à mettre en pratique des méthodes pédagogiques favorisant la participation active des étudiants.

Par ailleurs, les Campus d'été peuvent constituer des occasions exceptionnelles de rencontre avec les acteurs du monde socio-économique, paraissant notamment pouvoir répondre aux préoccupations des responsables d'Ecoles doctorales qui doivent, depuis la réforme de 2006, être en mesure de proposer une offre de formation complémentaire distincte des séminaires de laboratoire.

De manière plus large, la participation de professionnels, praticiens, ou d'experts en matière de recherche sera encouragée pour les futurs Campus d'été, dans l'objectif de développer des mobilités de stage ou de proposer des initiations à la recherche.

#### **L'appel à projets comporte les deux volets suivants :**

**1<sup>er</sup> volet : programmes courts d'études** destinés aux étudiants souhaitant mettre à profit les mois d'été pour suivre un enseignement spécialisé ou interdisciplinaire en relation avec leur domaine d'études, et avoir ainsi l'opportunité de travailler avec des étudiants et des enseignants plurinationaux, dans le contexte particulièrement favorable de la période des vacances.

Ces programmes, **inscrits dans les stratégies des établissements en matière d'ouverture internationale**, seront intégrés dans les cursus d'enseignement de l'établissement d'enseignement supérieur (EES) présentant le dossier, ou comporteront, à tout le moins, une articulation explicite avec ses différents domaines d'enseignement. Outre la formation complémentaire procurée aux étudiants, ces programmes poursuivront l'objectif d'étendre, de consolider et de structurer les coopérations et partenariats de l'établissement organisateur.

**2<sup>ème</sup> volet : modules d'accueil et d'intégration** des étudiants européens et internationaux en « mobilité longue » dans l'établissement d'enseignement supérieur organisateur, ou dans un autre établissement appartenant au même Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES). Il s'agit de stages de pré-rentrée adaptés aux besoins spécifiques des étudiants étrangers pour leur offrir les conditions d'accueil les plus propices à leur intégration, et favoriser ainsi la réussite de leur cursus et de l'ensemble de leur séjour.

En 2010, les deux volets du programme étaient financés à part sensiblement égale. Compte tenu de l'enveloppe disponible, **il est prévu en 2011 de financer prioritairement les projets relevant du volet 1.**

## **1/ Critères d'éligibilité**

L'appel à projets s'adresse exclusivement aux établissements d'enseignement supérieur.

-Les documents relatifs à la présentation, à la mise en œuvre, ainsi qu'au suivi du projet, y compris le compte rendu final, **seront transmis au ministère, revêtus de la signature du chef de l'établissement.**

-Si les établissements d'enseignement supérieur font appel à des **responsables d'organismes associatifs ou à des coordinateurs de réseaux pour les aider à concevoir et à organiser leur Campus d'été**, la contribution de ces derniers devra être précisée, afin de faire notamment ressortir le détail des prestations qui leur seraient confiées.

-La subvention attribuée par le ministère ne pourra pas dépasser **50% du budget global du programme**, dans le meilleur des cas. Elle ne servira, **en aucune manière**, à la rémunération des enseignants, ou à l'organisation d'une autre manifestation, colloque ou forum, se déroulant en parallèle du Campus d'été.

- **S'agissant du volet 1, la proportion minimale d'étudiants étrangers devra être supérieure à un tiers de l'effectif étudiant accueilli.**

- **Période : du samedi 2 juillet au dimanche 18 septembre 2011.**

- **Durée minimale : une semaine correspondant à 25 heures d'enseignement.**

- **Lieu : en France, dans les locaux de l'établissement organisateur**, sauf en cas de réelle impossibilité, ou de choix dûment justifié par la nécessité d'opter pour un mode d'organisation adapté au sujet choisi, ou de prendre en compte l'accord de coopération existant avec l'établissement d'un autre pays.

L'examen du projet en vue de sa sélection est subordonné au respect de ces critères dans le dossier de candidature.

Dans l'hypothèse où le compte rendu d'exécution ferait ensuite apparaître leur absence de respect lors du déroulement de la session, l'octroi de la subvention pourrait être remis en cause et donner lieu à l'émission d'un titre de perception.

## 2/ Principales caractéristiques

### -mode d'organisation

Il devra :

- sélectionner des étudiants européens et internationaux correspondant à la « cible » décrite par les organisateurs ;
- constituer des groupes d'études de niveau homogène ;
- faire appel à des enseignants européens ou internationaux, en nombre adapté à celui des étudiants, pour favoriser l'encadrement et les plus larges échanges ;
- permettre de recourir, en fonction de la thématique choisie, à des enseignants issus du monde professionnel, susceptibles de favoriser l'organisation d'ateliers, d'études de cas et de visites extérieures ;
- rechercher la disponibilité des enseignants en dehors des heures d'ateliers et de formation ;
- prévoir, dans toute la mesure du possible, toute forme de «tutorat» des étudiants.

### -conditions de séjour

- séjours des étudiants : dans le cadre des structures d'accueil universitaires existant sur le Campus ou à proximité ; en cas d'impossibilité, prévoir des formules économiques d'hébergement et de restauration ;
- séjours des enseignants : privilégier les modes d'hébergement et de restauration leur permettant de passer le maximum de temps avec les étudiants ;
- programmes sociaux (visites, spectacles) : en fonction de l'organisation des journées de travail, selon les disponibilités budgétaires et les possibilités offertes par chaque ville ou région.

### - principaux objectifs et critères d'attribution

En continuité avec l'appel à projets 2010, les priorités suivantes sont maintenues :

- favoriser la mobilité des étudiants ;
- promouvoir l'attractivité de l'enseignement supérieur ;
- faire vivre les sites universitaires en dehors des périodes traditionnelles d'enseignement ;
- intégrer les Campus d'été dans la vie de l'établissement et dans sa stratégie d'ouverture internationale ;
- impulser des coopérations internationales avec d'autres établissements et créer des synergies.

Les thématiques choisies devront être intégrées dans les cursus existants ou être conçues en cohérence avec les enseignements dispensés durant l'année universitaire par l'établissement organisateur.

La priorité sera donnée aux projets:

- présentant une **forte composante multidisciplinaire**, constituant, pour les étudiants, l'occasion unique d'explorer des champs de connaissance originaux et diversifiés, leur permettant de rencontrer des étudiants et des enseignants de disciplines différentes. La possibilité d'une approche pluridisciplinaire dans un contexte européen et éventuellement mondial nous paraît, en effet, constituer l'un des atouts majeurs des programmes d'études courts ;
- développant des thématiques se prêtant difficilement à une longue période d'études à l'étranger, mais pour lesquels des programmes intensifs de courte durée peuvent apporter une réelle valeur ajoutée au parcours de formation de l'étudiant ;
- incluant des sujets aux **nombreuses ouvertures dans le domaine de la recherche fondamentale, dans celui de ses applications** et offrant aux étudiants une première approche en matière de recherche, susceptible d'orienter leurs futurs choix. Une telle « initiation » à la recherche devrait favoriser la constitution des réseaux des jeunes chercheurs de demain. ;
- traitant de questions **orientées notamment vers le monde professionnel**, permettant de mutualiser expériences, savoir-faire, compétences européennes et mondiales pour une meilleure formation des futurs acteurs de la profession. En règle générale, le contexte convivial d'un Campus européen d'été nous paraît

particulièrement propice au renforcement hautement souhaitable des liens existant entre l'établissement organisateur, les collectivités territoriales et les entreprises de la même ville ou de la même région.

- **innovant**, notamment dans le cadre de la définition ou de l'apport d'une **dimension européenne** du propos concerné.

**- autres critères d'attribution**

- recherche de cofinancement. **Le soutien du ministère ne sera pas sollicité pour établir un mécanisme de pérennisation** du projet. En cas de programmes récurrents, la priorité sera donnée aux projets dont les responsables auront indiqué les **recherches de financement et l'ensemble des démarches effectuées** dans l'objectif d'obtenir la pérennisation du projet présenté ;

- qualité des objectifs du programme et la pertinence des résultats escomptés, notamment en matière de projets de création de diplômes doubles ou conjoints, ou de cotutelles de thèse ;

- nombre et qualité des **coopérations établies avec des établissements européens ou internationaux** ;

- **reconnaissance académique prévue, le cas échéant**, sous forme de délivrance de crédits ou de validation de modules d'Ecole doctorale ;

- dispositions prévues en matière de **diffusion et d'exploitation des résultats du programme** ; impact susceptible d'en résulter pour l'établissement organisateur.

### 3/ Dossier de candidature

Le [formulaire de candidature](#) du présent appel à projets, l'[annexe budgétaire](#) et la [fiche récapitulative](#) sont téléchargeables à partir de ces liens.

**Dépôt des demandes**

Les dossiers incluant :

- le **formulaire de candidature 2011**, y compris l'**annexe budgétaire**, dûment remplis et revêtus de la signature du chef d'établissement ;
- la **fiche récapitulative** destinée à la mise en ligne.

seront transmis **au plus tard le vendredi 15 avril 2011** ;

- **par voie électronique** à <mailto:jean-pierre.attal@education.gouv.fr>
- **ainsi que par voie postale, en deux exemplaires, le cachet de la poste faisant foi, à**

*REPONSE A L'APPEL A PROJETS CAMPUS D'ETE 2011*  
*Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*  
Direction des Relations européennes et internationales et de la coopération  
à l'attention de Jean-Pierre Attal  
Tel : 01 55 55 09 22  
110, rue de Grenelle  
75 357 Paris SP 07

#### **4/ Sélection des projets et notification des décisions**

A la suite de leur examen par la commission d'évaluation réunie à cet effet, les projets sélectionnés bénéficieront du **label des Campus d'été 2011** et du **soutien financier du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**. La notification des décisions interviendra avant le 15 mai 2011.

#### **5/ Compte rendu final**

A l'issue du Campus d'été, le compte rendu du déroulement de la session, comportant pour l'ensemble des rubriques figurant dans le formulaire d'inscription y compris en matière budgétaire, les résultats définitifs obtenus, sera transmis, à la même adresse, **en deux exemplaires, revêtu de la signature du chef de l'établissement, par voie postale, pour le 17 décembre 2011, au plus tard.**